



ÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

liberté
égalité
fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2019

Avis d'impôt établi en 2020

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP NOGENT-SUR-MARNE
SAID BRY-LE PERREUX
1 RUE JEAN SOULES
94738 NOGENT SUR MARNE CEDEX



Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 33 508 518 453

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :
BAT A - APPT 105
16 AV DES FRERES LUMIERE

94360 BRY SUR MARNE

Numéro FIP : 940 86 91 9270100889 4

Référence de l'avis : 20 94 A560946 11

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 23/07/2020

Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

1030-012863-0001-01

eco'pli 86 POITIERS PIC 19.08.20 CI 1500

MME HEBERT LESLIE YASMINE

LAETITIA

BAT A - APPT 105

16 AV DES FRERES LUMIERE

94360 BRY SUR MARNE

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2019.

Vos contacts

☒ Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

☐ Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

☒ Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP NOGENT-SUR-MARNE
1 RUE JEAN SOULES
94737 NOGENT SUR MARNE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence :

3 491

Nombre de parts :

1,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

1030-012863-1-1-01-025725

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 30 33 508 518 453

Impôt sur les revenus de 2019

Déclarant 1 - Nom de naissance : HEBERT

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

1,00

Détail des revenus

	Déclar. 1	Total
Salaires	3 932	
Déduction minimale	- 441	
Salaires, pensions, rentes nets	3 491	3 491

Revenu brut global 3 491

Revenu imposable 3 491

Impôt sur les revenus soumis au barème 14 0

Montant net de votre imposition 0

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net 0

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :
IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2019 dû 53: 0

Au vu des éléments que vous avez déclarés,
vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵ 3 491

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des
cotisations versées en 2020, pour la
déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

Plafond total de 2018 Déclar. 1
7 896

Plafond non utilisé pour les revenus de 2017 0

Plafond non utilisé pour les revenus de 2018 + 3 923

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019 + 3 973

Plafond calculé sur les revenus de 2019 + 4 052

Plafond pour les cotisations versées en 2020 = 11 948

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour mettre en recouvrement les impositions concernées (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

>>> Suite de votre avis

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre
organisme collecteur (employeur,
caisse de retraite ...) pour le
prélèvement à la source sur votre
revenu net imposable

Taux pour le foyer

0,00%

